

Groupe de travail sur l'évolution des formations en cours de carrière

Introduction

Ce groupe de travail, présidé par Sylvie Steppé, et composé de Claudine Swann, Hélène Martiat, Pierre Kolp, Thierry Pasté, Marie-Paul Petit, Frédéric Debecq et Pol Fosset s'est réuni les 17 décembre 2018, 31 janvier, 14 mars, et 7 mai 2019 pour répondre à la demande du Conseil de Perfectionnement du 5 octobre 2018.

1. Demande du Conseil de perfectionnement

Le GT FCC devrait avoir défini les modalités pratiques de l'organisation de formations contraignantes pour le personnel enseignant, considérant qu'une partie de ces formations FCC pourrait être réalisée par l'IFC. Ces pistes de solution doivent être proposées au Gouvernement dans les 6 mois. Le chantier est vaste et devrait amener à des solutions concrètes. Un bilan ex-ante devrait être établi en collaboration avec les centres de formation afin d'identifier le profil des inscrits jusqu'à présent, leur nombre, etc.)

2. Points forts des formations actuelles à conserver

Groupes de taille raisonnable (+/- 15 personnes)

Convivialité, ambiance positive

Qualité des formateurs, possibilité de choix de formateurs très spécifiques

Collaboration CECF/FELSI

Formations sur tout le territoire

3. Propositions

3.1 Proposition de thèmes de formations

Les thèmes de formation existants et qui rencontrent du succès seraient maintenus. Des formations seraient renforcées, particulièrement celles qui sont pressenties pour faire partie du portfolio composant le futur CAPE.

A. enrichissement des aptitudes pédagogiques

Concevoir des apprentissages, développer des projets, les finaliser ; anticiper l'action, l'évaluer ; apprendre de nouvelles techniques disciplinaires, augmenter sa réflexivité ; développer un point de vue critique sur sa propre formation ; échanges de bonnes pratiques, développer le travail collaboratif, ...

B. méthodologie

Découvrir des réponses concrètes pour le travail sur le terrain, mettre en œuvre des pratiques de groupe et individuelles, permettre les échanges de bonnes pratiques, mettre en œuvre la remédiation, pratiquer la classe inversée, ...

C. nouvelles technologies

Utiliser les moyens techniques et informatiques, connaître l'usage et l'éthique des médias, le traitement numérique, ...

D. formation continuée des directeurs et sous-directeurs

Développer des techniques de communication ; actualiser ses connaissances légales, réglementaires et pédagogiques ; exercer son leadership pédagogique ; connaître les 4 domaines de l'ESHAR et leurs spécificités ; mettre en place un dispositif d'intervision, ...

E. relations avec l'enseignement supérieur

Articulation avec les ESA.

F. connaissance de la législation

Connaissance de l'institution scolaire et de son contexte, connaissance des textes, ...

G. enrichissement des aptitudes artistiques

Actualisation des modes et moyens d'expression en phase avec l'évolution des expressions artistiques contemporaines, échanges de bonnes pratiques, découverte de nouveaux langages et/ou pratiques artistiques, ...

3.2 Propositions « innovantes »

- Possibilité de faire une « semaine de (la danse, la déclamation, la harpe, ou interdisciplinaire...) »

Ou, une semaine de formation chaque année

2 200 enseignants autour d'un focus domaine auquel tout le monde participe ;

- Possibilité de création de vidéos tutorielles avec des pratiques, techniques,... qu'il serait possible de tester avant d'aller partager en formation les difficultés éventuelles rencontrées ;

- Possibilité qu'un lieu où se passe quelque chose de pertinent devienne l'objet de la formation.

3.3 Proposition de fréquences et volumes de formation

Formules actuelles :

- journées de 5 heures avec une pause d'1 heure
- demi-journées
- ensemble de plusieurs journées à la suite
- ensemble de plusieurs journées à la suite + une journée plus tard après test
- ensemble de plusieurs journées à la suite en résidentiel
- ensemble de plusieurs journées espacées

Formules proposées :

Formations obligatoire :

Un mi-temps ou plus, par an :

Moins d'un mi-temps, tous les deux ans :

- 1 journée hors site avec une pause OU
- 1 journée en site avec une pause (dans l'établissement, objet : contribuer à renforcer les liens entre les membres de l'équipe pédagogique autour du projet d'établissement)
- 1 journée en site avec ouverture aux hors PO.

Formations facultatives :

- journées de 6 heures avec une pause d'1 heure
- demi-journées (3 heures)
- ensemble de plusieurs journées à la suite
- ensemble de plusieurs journées à la suite + une journée plus tard après test
- ensemble de plusieurs journées à la suite en résidentiel
- ensemble de plusieurs journées espacées
- MOOC

Les formations effectuées en plus d'une journée pourraient être capitalisées sur un maximum de 3 années (une formation de trois jours ou plus « vaudrait » pour les 2 années à venir).

3.4 Frais de transport

Mêmes modalités que dans l'enseignement obligatoire.

Conclusion

L'évolution de l'organisation des formations en cours de carrière, prenant en compte une obligation de les suivre pour tous les enseignants de l'ESHAR, se présenterait sous forme d'un catalogue commun CECF/FELSI et augmenté d'une participation de l'IFC. Le type de formations de l'offre actuelle serait maintenu. Celles-ci, vu leur succès croissant, répondent manifestement à des besoins des bénéficiaires. Certains aspects, que l'on souhaite promouvoir, seraient renforcés. Certaines formations, particulièrement celles qui sont en lien avec les attendus de la première partie du CAPE « nouvelle formule », seraient ajoutées et ouvertes à tous les enseignants.

Les enseignants devraient suivre une journée de formation par an (ou tous les deux ans s'ils totalisent moins d'un mi-temps dans l'ESAHR).

Il serait possible de suivre une formation plus longue qui « vaudrait » pour les deux années à venir.

La possibilité d'une organisation en semaines ou demi-semaines concentrées (par domaines, par thèmes ou par zones géographiques) permettrait de favoriser les échanges entre enseignants et de bénéficier d'une énergie commune.

Des propositions de vidéos tutorielles permettant de tester les contenus de la formation avant de rencontrer le formateur sont mises sur la table.

Les enseignants pourraient toujours, dans la limite des places disponibles, assister à davantage de formations que le nombre obligatoire.

Le groupe de travail préconise une rencontre avec l'IFC pour considérer les pistes envisageables.